

2018-3069  
2018-10-09

Neogen Corporation  
620 Leshar Place  
Lansing, MI 48912  
Medical : 1 800 498-5743  
?: 1-800-621-8829

COMMERCIAL  
CONTENU NET : XX  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
N° D'HOMOLOGATION : 32394  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

# Granules Cykill

Poison d'intérieur pour les rongeurs

Tue les souris communes, les rats surmulots et les rats noirs

Les souris communes, les rats surmulots et les rats noirs consomment généralement une dose mortelle en une seule journée d'alimentation, mais il peut falloir une ou deux journées de plus entre la consommation de l'appât et la mort de ces rongeurs. Les rongeurs cessent de se nourrir après avoir consommé une dose mortelle. Les granules Cykill sont efficaces contre les souris et les rats résistants aux anticoagulants.

**Garantie :** Brométhaline .....0,01 %

Contient du Bitrex (une substance extrêmement amère ajoutée à l'appât pour prévenir la consommation accidentelle).

AVERTISSEMENT



POISON

POUR ENTREPRENEURS EN DÉPARASITAGE DÉTENTEURS DE PERMIS

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par la centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Signaler immédiatement à un centre anti-poison ou un médecin tous les cas d'ingestion de ce produit par des humains. Prévenir immédiatement avec un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou du bétail est suspecté.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DU PERSONNEL NON AUTORISÉ, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DU BÉTAIL.**

Peut être nocif ou mortel si ingéré ou absorbé par la peau. Toutes les personnes qui manipulent le produit doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistants aux produits chimiques. Porter des gants résistants aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et au moment de se débarrasser des rongeurs morts, des appâts non consommés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser les produits de tabac ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément avec du savon et de l'eau chaude avant de les réutiliser. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS POUR ANIMAUX ET AUTRES DENRÉES ALIMENTAIRES.** Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et la faune. Tenir à l'écart de tout plan d'eau.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Les granules Cykill ne sont pas un rodenticide de type anticoagulant. En cas d'ingestion, restreindre l'absorption en provoquant le vomissement ou en faisant un lavage d'estomac. Ensuite administrer immédiatement du charbon médicinal ou un purgatif salin par voie orale et répéter toutes les 6 à 8 heures pendant au moins 72 heures. Le charbon médicinal s'est révélé efficace. Les animaux montrant des signes de toxicose doivent recevoir un traitement de soutien c'est à dire maintenir la température corporelle, la respiration et les électrolytes. Les corticostéroïdes et les diurétiques osmotiques (mannitol) peuvent s'avérer utiles.

**MODE D'EMPLOI**

**SÉLECTION DE ZONES DE TRAITEMENT :** Déterminer les endroits où les rongeurs auront le plus de chance de trouver et de consommer l'appât. Il s'agit habituellement des endroits suivant : le long des murs, près des trous de rongeurs, dans les terriers et leurs environs, les coins et les endroits cachés, entre les murs et les planchers ou aux endroits où on a observé des rongeurs ou leurs signes d'activité. Retirer le plus possible tous les autres aliments accessible aux rongeurs.

**STRATÉGIE D'APPÂTAGE :** La consommation maximale de l'appât devrait survenir au cours de la première journée de traitement et le lendemain. Après plusieurs jours, inspecter les stations d'appât inviolables et remettre de l'appât aux endroits où les rongeurs en ont beaucoup consommé. Bien qu'il suffise généralement d'une nuit pour que les rongeurs consomment une dose mortelle, maintenir les appâts en place pendant au moins une semaine pour que tous les rongeurs aient eu l'occasion de s'en nourrir. Continuer le traitement jusqu'à ce que tout signe de consommation ait cessé. S'il y a une source d'infestation continue, établir des stations d'appât permanents et les reconstituer au besoin.

**DIRECTIVES D'APPLICATION :**

Toujours porter des gants résistants aux produits chimiques pour manipuler et appliquer ce produit. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement puis se laver à grande eau et mettre des vêtements propres.

Les granules Cykill sont un nouveau rodenticide entièrement différent des anticoagulants. Les rongeurs consomment généralement une dose mortelle en une seule journée et meurent un ou deux jours plus tard.

**LES RATS SURMULOTS ET LES RATS NOIRS :** Installer 28,4 à 170 g par emplacement. Ajuster la quantité en fonction de la consommation prévue à chaque endroit. Les stations d'appât inviolables doivent être espacées à intervalles de 6,0 à 9,0 mètres, à des endroits hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Le nombre et l'emplacement des stations d'appât doivent être enregistrés. Ne pas placé d'appât à l'extérieur à proximité de puits ou des sources d'approvisionnement en eau ni aux endroits où il existe un risque de contamination des sources d'eau potable.

**LES SOURIS COMMUNES :** Installer 7 à 14 g par emplacement. Jusqu'à 85 g peut être nécessaires en fonction de la consommation prévue à chaque endroit. Les stations d'appât inviolables doivent être espacées à intervalle de 2,4 à 3,7 mètres, à des endroits hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Le nombre et l'emplacement des stations d'appât doivent être enregistrés. L'appât ne doit pas être placé à l'extérieur ou dans des endroits à proximité de puits ou des réservoirs d'eau ou dans des zones où il existe une possibilité de contamination des sources d'eau potable.

**RESTRICTIONS D'EMPLOI :** Pour supprimer les souris communes (*Mus musculus*), les rats surmulots (*Rattus norvegicus*) et les rats noirs (*Rattus rattus*) dans les maisons, les édifices industriels et agricoles, les établissements de manutention des aliments et autres constructions similaires. Ne pas utiliser les granules Cykill dans les égouts.

**Les aires de transformation, de fabrication, d'entreposage des aliments et des aires de services alimentaires :** Pour les aires qui ne sont pas directement liées à la transformation des aliments : Utiliser uniquement dans les aires non alimentaires où des aliments pour animaux, de la nourriture, l'équipement d'emballage et de manutention ne sont jamais ouverts ou exposés au produit. Dans les endroits où des aliments pour animaux ou des denrées alimentaires sont traités, servis ou entreposés : Dans les usines de transformation de la viande et des aliments (zones de transformation alimentaire), utiliser uniquement quand l'usine n'est pas en exploitation. Retirer ou couvrir tous les aliments, le matériel d'emballage et les ustensiles avant de placer des appâts dans les stations d'appât. Retirer tous les appâts et les rongeurs morts avant de réutiliser les installations (les zones de transformation alimentaire comprennent l'entreposage et l'entretien).

**L'appât DOIT être placé dans des stations d'appât inviolables.**

Les stations d'appât (catégorie 3) utilisées pour la mise en place d'appâts rodenticides à l'intérieur, à des endroits inaccessibles aux animaux de compagnie ou au bétail doivent présenter les caractéristiques suivantes : (1) être construits de matériaux à haute résistance (p. ex., en métal ou en plastique moulé par injection) et être résistants à la destruction par les enfants; (2) avoir une entrée conçue de telle sorte que les enfants ne puissent atteindre l'appât; (3) avoir une structure interne qui empêche l'appât d'être secoué et se détacher; (4) un panneau d'accès qui se fixe fermement et qui peut être verrouillé (p. ex., vis en métal ou cadenas) et (5) porter le nom du produit, l'ingrédient actif, la garantie, le numéro d'homologation, l'énoncé « AVERTISSEMENT POISON » et le symbole composé d'une tête-de-mort sur deux tibias.

Les stations d'appât inviolables doivent être placées à des endroits hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Ne pas installer des stations d'appât inviolables dans des endroits où il existe un risque de contamination des aliments ou sur des surfaces susceptible d'être en contact avec des aliments.

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :** Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination.

**ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit frais et sec à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer les produits non utilisés dans leur contenant d'origine, dans un endroit sûr et inaccessible aux enfants et aux animaux non ciblés.

**ÉLIMINATION :** Ne pas réutiliser le contenant vide. Se conformer aux directives provinciales concernant le nettoyage nécessaire avant l'élimination du contenant. Rendre le contenant inutilisable et le jeter conformément aux directives provinciales. Tous les rongeurs morts et les restes d'appât doivent être recueillis et éliminés par des opérateurs antiparasitaires certifiés. Éliminer l'appât inutilisé, gâté et les rongeurs morts conformément aux exigences provinciales. Pour obtenir des renseignements concernant l'élimination du produit non utilisé ou n'étant plus nécessaire, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. En cas de déversement ou pour le nettoyage des déversements, contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provincial.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens qu'une telle utilisation peut entraîner.

EPA Est. No. 61282-WI-01  
Code : (RE.RA.) RE.RA.